

Le 27 janvier 2004

M. Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2004 -01- 29

Québec

6211-06-0b4

Projet de prolongement de l'axe du Vallon

195

CR3.1

Objet : Demande d'audiences publiques sur le prolongement de l'autoroute Du Vallon

Monsieur,

Dernièrement c'est ouverte la période d'information et de consultation publiques concernant le prolongement de l'autoroute Du Vallon, projet qui va au détriment de la forêt de l'Escarpement qui est située sur le trajet proposé et qui ne fait qu'augmenter le nombre inutilement grand d'autoroutes dans cette ville, quasi-capitale de ces derniers pour son ratio km d'autoroute par habitant ! Or, en tant que biologiste et fréquent utilisateur de cette écosystème remarquable et unique par sa diversité, je me dois de poser un regard fort douteux sur ce projet. En effet, de nombreuses préoccupations me tourmentent. D'une part, c'est *avoir des œillères* que de croire que ce projet n'implique que la triste mort de quelques arbres ; c'est tout un écosystème qui risque de subir ce manque de profondeur d'analyse. On compte dans la Forêt de l'Escarpement 80 espèces d'oiseaux et 14 d'amphibiens, une vingtaine de chevreuils, des grands Ducs, des renards, une flore diversifiée, une des rares rivières pures de Québec, etc. Il s'agit d'autant plus de l'un des plus beaux endroits de cette ville, sans cesse en manque d'espaces verts aussi grands et uniques, et qui a su remplir de nombreux cœurs de souvenirs irremplaçables (coureurs, skieurs de fond, cyclistes, randonneurs, pour ne nommer qu'eux). De plus, c'est *manquer de rigueur* que de continuer de croire que la construction d'un bout de route est la solution aux problèmes de congestion alors que de nombreuses études ont fait la preuve du contraire. D'autre part, selon les promoteurs du projet, un boulevard urbain est beaucoup moins dommageable qu'une autoroute... Au contraire, construire un boulevard urbain, c'est donner le feu vert à toute une variété de constructions inutiles dans le secteur qui entoure le nouveau tronçon. C'est donc s'engager à détruire à petit feu la forêt de l'Escarpement... au profit de l'étalement urbain et de l'économie.

Prochainement, ce tiendront des audiences publiques sur l'avenir du transport en commun à Québec. Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a déjà de nombreux projets qui viseraient

à diminuer le trafic routier, ce qui semble être la grande justification de ce projet de prolongement de l'autoroute Du Vallon. Ainsi, les alternatives existent : l'amélioration de la desserte de transport en commun, l'ajout de stationnements incitatifs, de voies réservées au transport en commun, de mesures d'atténuation de la circulation réduisant les impacts de la circulation de transit et augmentant la sécurité des résidentEs du Mesnil et des Méandres (dont je fais partie)... et tout ce dans le respect de l'écosystème de l'Escarpeement. C'est donc qu'il y a un problème !

En effet, poursuivre du Vallon c'est encourager notre dépendance à l'automobile et au pétrole, prendre parti contre la santé humaine et environnementale, aller à l'encontre des objectifs du protocole de Kyoto, poursuivre un modèle de développement dépassé, faire fi de l'opposition citoyenne qui s'élargit de plus en plus (800 signataires en trois semaines de campagnes), exclure de l'analyse l'expertise des vingt groupes qui s'opposent à ce projet, dont le Conseil régional de l'environnement—Capitale Nationale, l'UQCN, Vivre en Ville, le Club des Ornithologues de Québec, les AmiEs de la Terre de Québec, le Comité de protection de l'environnement de Québec, etc.

Par conséquent, en raison des nombreuses préoccupations précédemment énoncées qui m'animent, sans oublier le manque d'informations auquel fait face la population de la ville de Québec sur les graves conséquences de ce projet, je me dois de vous demander, M. Mulcair, la tenue d'audiences publiques au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et ce concernant le prolongement de l'autoroute Du Vallon au sein de la Forêt de l'Escarpeement, et ce afin de permettre à toutes et à tous de s'exprimer sans biais face à ce projet.

En vous remerciant à l'avance de votre collaboration et de votre compréhension,

Simon Thibault

Québec, le 3 février 2004

Québec

6211-06-0b4

M. Thomas Mulcair
Ministre de l'Environnement du Québec

Je demande des audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de prolongement de l'autoroute Du Vallon. Depuis trois ans, l'érablière à noyers et à tilleuls de la forêt de l'Escarpement est menacée par ce projet de boulevard urbain qui occasionnera un développement sauvage dans les environs.

Par conséquent, nous savons que cette zone écologique urbaine sera déséquilibrée par le projet, que la faune et la flore subiront une pression anthropique désastreuse, c'est pourquoi nous voulons exprimer notre désaccord et proposer des alternatives au projet, nos salutations.

Alain Montambault
Comité de Protection de l'Environnement de l'Est de Québec

195

CR3.3

Projet de prolongement de l'axe du Vallon

Québec le 9 février 2004

Québec

6211-06-0b4

Cabine	33
19	
2004 -02- 11	

Monsieur Thomas J. Muclair
Ministre de l'environnement
Ministère de l'environnement
675, boulevard René-Lévesque Est. 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Bonjour Monsieur le ministre,

Par la présente, je désire vous faire valoir ma position sur le tracé de DuVallon proposé et le rapport d'études d'impacts.

Je tiens à vous informer que j'ai déjà pris connaissance du tracé proposé il y a un an et que celui qui est diffusé avec le rapport est sensiblement le même mais en PIRE !! En fait, tout près de chez moi, là où le boulevard va passer il y a un marais et un marécage alimentés par des sources d'eaux souterraines (probablement potables) qui ont été, l'été dernier, creusées par une grue pour les vidanger complètement de leur contenu.

Ce travail a été effectué bien avant le dépôt du rapport d'impacts, soit l'été dernier. Outre le fait que cela vide de son contenu un marais qui a la fonction de filtrer l'eau et l'air et qui constitue également un habitat ainsi qu'un lieu de reproduction d'oiseaux et d'animaux, je dois dire que c'est un véritable travail DE COCHONS !! En effet, tout le contenu de celui-ci, dont le trop plein s'écoulait jadis via une source d'eau, se vide maintenant en grande pompe directement n'importe où dans les champs. Cette automne et jusqu'à la fin décembre, la crue de cette rivière sans lit est devenue très très forte, inondant les champs complètement. Je n'ose même pas imaginer ce que ce sera au printemps! Est-ce là ce que vous appelleriez «aucun dommages à l'environnement»??? Moi j'appelle ça du **vandalisme environnemental!**

Les marais filtrent l'eau et l'air, ils pourraient être contournées et même améliorés et mis à profit pour bonnifier davantage l'écosystème et aider à dépolluer. D'ailleurs, ce marais se déverse dans une rivière, qui elle, se déverse dans la rivière Saint-Charles, qui elle va être dépolluée à grands frais sous peu, est-ce logique ça? Mais bien sûr, ça ne semble pas important pour le moment...on réparera plus tard n'est-ce pas ?

Et le parc de l'escarpement? Il y aurait des solutions pour l'épargner davantage mais ces solutions ne sont pas favorisées de la part de la Ville. Vous, qui êtes en poste afin de protéger l'environnement, est-ce que vous favoriseriez et encourageriez ces actions? Il y aurait des solutions envisageables pour un environnement à qualité durable mais les solutions plus lucratives sont préférées.

JE SUIS CONTRE LE TRACÉ ACTUEL, qui ne respecte pas l'environnement du tout et qui n'apporte rien de nouveau (en 2004) pour l'environnement aux projets routiers des années passées. De plus, les sorties et accès ne tiennent pas compte de la sécurité, du transport en commun et d'accès est-ouest efficaces. Il y a plusieurs lacunes dans le plan actuel.

Les gens du quartier concerné méritent mieux, ce n'est pas que la haute Ville et le vieux Québec qui méritent des efforts pour l'harmonie, l'esthétisme et les considérations environnementales !

Je désire obtenir une audience publique, ou privé si vous voulez, j'ai des arguments de taille et ils sont logiques et justifiés.

Merci pour l'attention que vous porterez à ma requête.


Denis Poirier

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Québec

Objet: Demande d'audience publique concernant le projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec.

M. le ministre,

Par la présente, nous vous demandons de confier au BAPE le mandat de tenir une audience publique sur le projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec.

Le tracé de la route retenu traverse la forêt de l'Escarpement et la rivière du Berger, mettant ainsi en danger la survie d'un milieu naturel riche sis au cœur même de la ville de Québec. Le fractionnement de la forêt par la route constitue en soi un impact très important pour la faune de l'Escarpement puisqu'il introduit une barrière dans les corridors de déplacement du gibier qui habite ou transite par la forêt. La continuité entre la forêt et les terres en friche avoisinantes sera interrompue par la route. Le morcellement de la forêt réduira la superficie des habitats, ce qui entraînera inévitablement la disparition de plusieurs espèces végétales et animales. Les travaux de déboisement liés aux infrastructures de la route causeront également une perte du couvert végétal et des habitats fauniques. La construction d'un pont enjambant la rivière du Berger provoquera également des perturbations d'habitats. Enfin, le prolongement de l'axe du Vallon favorisera la construction de commerces et d'habitations dans les secteurs adjacents à la forêt et à la rivière, créant ainsi de nouvelles pressions sur l'intégrité du milieu naturel.

La forêt de l'Escarpement abrite une grande diversité de plantes et d'animaux et constitue par le fait même une grande richesse à l'intérieur d'un tissu urbain. D'accès relativement facile puisque desservie par le transport en commun, la forêt de l'Escarpement est fréquentée par les citoyens des environs et des quatre coins de la ville.

Nous ne pouvons concevoir de sacrifier un tel espace si essentiel au bien-être des citoyens pour le prolongement d'une route dans une ville où le rapport infrastructure autoroutière/nombre d'habitants est déjà parmi les plus élevés au monde. La solution au problème de congestion automobile ne réside pas dans la construction de nouvelles routes, mais bien dans la mise en place de moyens alternatifs à l'automobile, soit des moyens de transport collectif. C'est le virage

qu'il faut prendre si nous voulons atteindre les objectifs du protocole de Kyoto et cesser de détruire notre environnement. La construction d'autoroutes et de boulevards urbains, en plus de détruire le paysage, favorise l'étalement urbain, créant ainsi un besoin sans cesse grandissant de déplacements automobiles entre la ville et la périphérie.

Lise Boudreau
Lise Boudreau

Pour le Comité de protection de l'environnement de Québec (COPREQ)

Pour nous joindre, voici nos coordonnées:

Lise Boudreau
Lise Boudreau

Comité de protection de l'environnement de Québec
3361 Place Radisson, Sainte-Foy
G1X 2K2
Courriel: courriel@copreq.qc.ca

Le 10 mars 2004

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2004-03-12

M. Thomas Mulcair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique

Monsieur,

Par la présente, nous requérons l'examen public du projet de prolongement de l'axe du Vallon et demandons au ministère de l'Environnement la tenue d'une audience publique sur la question du climat sonore qui fait partie des répercussions appréhendées liées au dit projet.

Nous constatons qu'il y a en effet peu d'information disponible sur la question du bruit qu'engendrera la circulation automobile sur le boulevard urbain à quatre voies envisagé aux options 1 et 2 du projet. Les mesures d'atténuation que nous décelons dans les études dont notamment le maintien du couvert végétal dans le parc de l'Escarpement et des mesures de modération de la circulation telle une limite de vitesse à 70 km/h au sud de Chauveau nous semblent bien futiles compte tenu des volumes de circulation estimés dans les études.

Nous sommes particulièrement intéressés par la question du climat sonore (pollution par le bruit) parce que nous habitons tous le quartier de la phase II du Mesnil délimité à l'Ouest par l'emprise d'aqueduc, bordé à l'Est par la rue Thérèse-Casgrain et au Nord par le boulevard de la Morille, lequel quartier se situera très près du prolongement de du Vallon.

Nous pouvons d'ailleurs actuellement, distinctement entendre la circulation automobile sur du Vallon qui pourtant se situe à plus grande distance de nos résidences que ce que les options 2 et surtout 1 du projet proposent pour le futur.

Nous sommes donc d'avis que devraient s'ajouter aux principaux enjeux du projet, les répercussions sonores (pollution par le bruit) qui seront engendrées par la circulation automobile et souhaitons qu'une étude sérieuse et des solutions tangibles et acceptables soient proposées à cet égard. Nous aimerions également que soit indiquée la proportion au budget total du projet, qui sera réservée pour tenir compte de la pollution par le bruit.

Des citoyens concernés.

**Texte d'une pétition déposée par des citoyens concernés
relativement au Projet de prolongement de l'axe du Vallon**

(25 signatures)

Québec, le 10 mars 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2004 -03- 1 1

Monsieur,

La présente est pour demander au ministère de l'Environnement, responsable du volet « environnemental » du projet de prolongement de l'axe du Vallon, de prendre en considération les demandes présentées par les résidents signataires de la pétition ci-jointe.

Si une réponse favorable à leur demande ne peut nous être adressée dans les meilleurs délais, je demande la tenue d'une audience publique pour nous spécifier les raisons pour lesquelles vous ne pouvez acquiescer à cette demande.

La pétition en question que vous retrouvez à l'annexe « A » a été déposée au conseil de quartier de la Ville de Québec le 11 mars 2003 et également au conseil de ville de Québec le 17 mars 2003. Cette pétition a été recueillie auprès d'une centaine de **propriétaires et locataires d'immeubles résidentiels** érigés en bordure du futur axe du Vallon au niveau des rues Carré Cluseau, Du Superbe et De Boulogne. La plupart de ces résidents verront le nouvel axe routier passer à la limite de leur terrain et seront, par conséquent, très affectés par le bruit et l'aspect visuel du nouvel axe routier. Ces rues sont situées entre l'avenue Chauveau et le boulevard Bastien.

La pétition vise essentiellement à demander aux autorités **compétentes** **d'augmenter la zone tampon** prévue de 15 mètres à 25 mètres (minimum) afin d'ajouter deux rangées de conifères de grande taille en plus de la butte déjà proposée afin d'amoindrir au maximum le bruit pour les résidents du secteur.

Nous savons que notre demande n'est pas exagérée et les différents documents présentés sur le site du BAPE confirment que cette demande est réaliste et réalisable. Vous trouverez à l'annexe B certains passages recueillis dans les différents documents mis à la disposition du public qui viennent « appuyer » notre requête.

Par ailleurs, nous trouvons aberrant que dans toute la documentation déposée, il est fait mention de façon claire et précise que :

- des problèmes potentiels reliés à l'impact sonore de l'implantation du nouvel axe routier pour les résidents riverains sans que tous les efforts nécessaires ne soient faits pour diminuer au maximum les impacts négatifs pour les résidents riverains.
- des questions ont été posées par les organismes consultés à l'effet de déplacer cet axe routier vers l'ouest et que cela est réalisable mais que rien n'est fait en ce sens.
- un excédent de l'emprise non utilisée soit rétrocédé du côté ouest de l'autoroute alors que les propriétaires riverains, sis du côté est, voient l'autoroute s'implanter à la limite de leur terrain. Veux-t-on ici réellement amoindrir les impacts négatifs de l'autoroute sur les propriétaires de maisons existantes ou si nous préconisons davantage FAVORISER les entrepreneurs potentiels du côté ouest de l'autoroute? Nous vous ferons remarquer que nous ne pouvons déplacer nos maisons alors que l'on peut modifier facilement les plans des immeubles non construits du côté ouest.

On mentionne dans votre documentation qu'il serait possible de déplacer légèrement le tracé du boulevard vers l'ouest, de manière à dégager une profondeur de terrain suffisante pour augmenter la zone tampon du côté est.

On y mentionne également que cette question fera l'objet d'une évaluation complète dans le cadre de la planification du quartier résidentiel. Nous croyons que cette question doit être débattue immédiatement auprès du BAPE car elle concerne une question environnementale soit la diminution du bruit et de l'effet visuel pour les résidents du quartier.

Nous savons fort bien que les plans de l'autoroute seront difficiles à modifier après les audiences publiques auprès du BAPE.

J'attends donc de vos nouvelles dans les meilleurs délais en espérant une réponse favorable de votre part.



Simon Lépine

p. j.

c. c M. Paul Gardon, conseiller municipal district Neufchâtel
M. Marc Bellemare, député de Vanier et ministre de la Justice

Québec LE 27 janvier 2003

AUX RÉSIDENTS DES RUES :

- Carré Cluseau
- Du Superbe
- De Boulogne

OBJET : Pétition autoroute du Vallon

Bonjour,

Le but de la présente lettre vise à obtenir votre signature afin de présenter aux autorités compétentes, une pétition visant à leur demander une modification au projet de développement de la future autoroute du Vallon tel qu'il est connu actuellement.

Cette pétition ne vise pas à connaître les personnes en faveur ou non du projet, mais à tout le moins de nous permettre d'obtenir gain de cause dans l'éventualité où le projet était réalisé à court terme.

Vous trouverez en annexe une copie du projet qui m'a été remise par les autorités concernées afin de vous permettre de prendre connaissance des enjeux en cause.

CONSIDÉRANT QUE :

- ❖ l'autoroute, le trottoir et la piste cyclable seront érigés à 15 mètres seulement (environ 45 pieds) des lignes de lots des propriétaires tournant le dos à l'autoroute,
- ❖ à l'intérieur de cette zone dite " tampon " sera érigée une butte dont la hauteur n'est pas déterminée (voir la note " à préciser " sur le projet en annexe). Cette butte visant principalement à amoindrir le bruit causé par les véhicules circulant sur l'autoroute,
- ❖ la zone tampon située du côté Est de l'autoroute (de notre côté) n'est que de 15 mètres, alors qu'elle est de 21 mètres du côté Ouest où il n'y a aucune résidence actuellement,
- ❖ de l'autre côté de l'autoroute, il y a un projet domiciliaire et des rues de désignées. Ce ne sont que des projets qui peuvent être modifiés, contrairement à nous qui sommes déjà installés à des endroits bien définis,
- ❖ le flot de circulation prévu sur cette artère quotidiennement serait l'équivalent de ce qui circule actuellement sur le boulevard de l'Ormière, donc relativement important,
- ❖ la pente descendante des rues touchées fait en sorte que la butte instaurée dans la zone tampon perd de son efficacité,
- ❖ le bruit risque d'être un des facteurs le plus incommode pour les résidents déjà en place. Le vent est défavorable aux résidents de l'Est, donc plus de bruit,

NOUS DEMANDONS DONC QUE :

la zone tampon prévue de 15 mètres soit agrandie au maximum (minimum 25 mètres) dans le but d'ajouter deux rangées d'arbres imposants en plus de la butte proposée, afin d'amoindrir au maximum le bruit pour les résidents du secteur. De préférence, les arbres en question devraient être conçus pour bien atténuer le bruit (ex : conifères).

Nous passerons chez vous vers le 1^{er} février prochain afin de recueillir votre signature. Nous présenterons par la suite l'ensemble de la pétition aux autorités concernées.

Merci à l'avance de votre collaboration et de votre appui.

Simon Lépine

**Texte d'une pétition déposée par monsieur Simon Lépine
relativement au Projet de prolongement de l'axe du Vallon**

(103 signatures)

2004 -03- 11

Québec, le 10 mars 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifce Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques sur le projet de prolongement de l'axe Du Vallon

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale (CRE-Capitale nationale) vous demande, par la présente, de mandater le Bureau d'audiences publiques en environnement pour tenir des audiences publiques (BAPE) sur le projet de prolongement de l'axe Du Vallon. Le CRE-Capitale nationale a en effet adopté lors de son dernier conseil d'administration, une résolution en ce sens.

Le CRE-Capitale nationale demande la tenue de ces audiences parce qu'il juge que le projet, en plus d'occasionner d'importants impacts environnementaux, ne répond pas au problème de transport qu'il prétend vouloir solutionner. Parmi ces impacts, nous notons la destruction partielle et la segmentation du plus important boisé urbain de Québec, des modifications sur le régime hydrique de la rivière Duberger (tributaire de la rivière Saint-Charles), la destruction d'habitats fauniques et l'accroissement de l'étalement urbain dans l'axe du prolongement.

C'est ce dernier élément qui nous préoccupe particulièrement. Loin de nier cet étalement, la Ville de Québec avoue candidement qu'elle souhaite favoriser le développement de ce secteur par le prolongement de l'autoroute Du Vallon. Les quelque 60 pôles de quartier répartis dans les huit arrondissements et les axes structurants de transport en commun (qui sont les priorités de développement de la nouvelle ville) peuvent pourtant accueillir plus de 20 000 nouveaux logements et plusieurs milliers de pieds carré d'espace commercial ou de bureau.

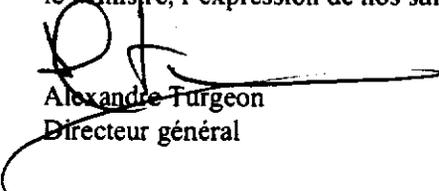
Il s'agit également d'un très mauvais projet de transport, même d'un point de vue strictement automobile! La prolongation de l'axe Du Vallon ne va pas rendre plus fluide le réseau autoroutier de la Capitale. Bien au contraire, elle va accroître le nombre d'automobiles sur la partie déjà existante de l'axe Du Vallon et sur l'autoroute de la Capitale. Cette augmentation s'aggravera évidemment au fur et à mesure que se réalisera les nouveaux développements résidentiels que permettra la prolongation.

Plus d'un millier de résidents d'un seul des secteurs touchés ont déjà manifesté leur opposition au projet. Nous croyons qu'il est important d'entendre ces gens, tout comme ceux qui vivent des problèmes avec la circulation de transit. C'est d'ailleurs sur ce dernier élément que nous souhaitons voir la commission du BAPE se pencher pour recommander des alternatives à même celles qui lui auront été suggérées, parce que ces alternatives existent et qu'un compromis est possible pour permettre de solutionner les problèmes de circulation de transit, sans occasionner les impacts négatifs que nous avons décrits plus tôt. Il serait d'ailleurs intéressant d'évaluer avec les requérants et les promoteurs si un mandat de médiation ne serait pas envisageable.

Le projet de prolongement de l'autoroute Du Vallon est celui d'une autre époque. Il va totalement à l'encontre des *Orientations gouvernementales en matières d'aménagement*. C'est également un pas dans la mauvaise direction pour réduire notre consommation énergétique. La congestion générée par ce projet viendra évidemment accroître le nombre et la gravité des épisodes de smog à Québec. Elle contribuera du même coup à accroître nos émissions de gaz à effet de serre.

Nous souhaitons donc qu'un mandat confié au BAPE l'automne prochain permette une fois pour toute de démontrer que ce projet est mauvais et inutile tant pour la collectivité que pour les résidents des secteurs avoisinants. Parce que le Maire de la Ville de Québec s'est engagé à ne pas aller de l'avant si le BAPE refusait le projet, nous sommes confiants que cette idée sera abandonnée et que nous pourrons ainsi consacrer nos énergies plus positivement dans des projets de sensibilisation ou de démonstration.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Alexandre Turgeon
Directeur général



**Conseil de la Nation
huronne-wendat**
(section développement économique)

195

CR3.8

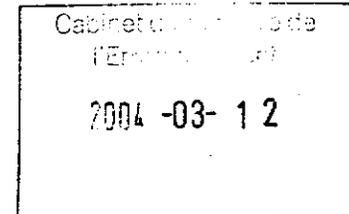
Projet de prolongement de l'axe du Vallon

Québec

6211-06-0b4

Wendake, le 10 mars 2003

Cabinet du ministre de L'environnement
Ministère de l'Environnement du Québec
Edifice Marie-Guyard 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



OBJET : Demande d'audiences publiques du Projet de prolongement de l'axe Du Vallon

Monsieur le Ministre,

Le 27 janvier dernier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rendait accessible à la population, à votre demande, à titre de ministre de l'Environnement, l'étude d'impact concernant le projet de "prolongement de l'axe Du Vallon" par le ministère des Ressources naturelles du Québec.

Ce projet consiste à la construction d'un boulevard urbain à quatre voies de circulation dans le prolongement de l'autoroute du Vallon, vers le nord, entre le boulevard Lebourgneuf et le boulevard Bastien, sur une longueur de 5,5 kilomètres. Selon les co-promoteurs, le projet permettrait entre autres d'accroître l'efficacité du réseau routier régional et local, de consolider le réseau existant et la trame urbaine et de favoriser le développement du secteur Lebourgneuf. Les préoccupations de la Nation huronne-wendat se rapportent spécifiquement à ce dernier aspect du projet.

Pour la communauté de Wendake, cette proposition de prolongement a toujours représenté un axe de développement majeur pour ses membres et ses commerces. La communauté, principalement dans le Vieux-Wendake, n'a jamais pu compter sur un axe routier efficace et de qualité pour asseoir son développement économique. Au contraire, depuis les années soixante-dix, l'affluence commerciale et le développement du boulevard Bastien, autrefois considéré comme le noyau économique de Wendake, a subi une diminution significativement importante. D'ailleurs, le prolongement du boulevard Bastien soit la Rue Racine à Loretteville, a lui aussi subi sensiblement la même diminution au profit des centres commerciaux situés plus en aval de St-Jacques et de l'Ormière. Ces problèmes de centralisation des commerces et des services à grande surface près des grands axes routiers au détriment des petites municipalités ne sont pas uniques à Wendake et Loretteville, ils sont rencontrés dans l'ensemble des anciennes villes de la région de Québec.

Cependant, le projet de prolongement tel que proposé dans l'étude d'impact, supporte aussi un développement résidentiel important d'environ 4 800 logements. Au même titre que les résidents du secteur les Méandres, la communauté de Wendake a toujours accepté le prolongement d'un axe routier qui visait essentiellement à desservir adéquatement les citoyens des quartiers centre nord de la Ville de Québec de manière à leur permettre d'accéder rapidement, efficacement et sécuritairement le centre de la ville et de manière à favoriser le développement local.

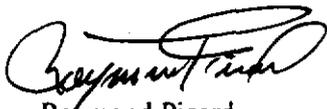
.../2

L'engagement de développer le secteur Lebourgneuf en secteur résidentiel n'a jamais été une condition au prolongement. De toute évidence, le développement résidentiel de ce secteur entraînerait le même problème de congestion à moyen terme. En effet, puisque l'on compte en moyenne 1,5 voitures par habitation dans la région, il est donc logique de prédire que le futur prolongement serait à nouveau congestionné par les milliers de nouvelles voitures des 4 800 logements.

Aussi, le Conseil de la Nation huronne-wendat est particulièrement soucieux de son environnement et porte une attention particulière sur tout développement qui pourrait justement avoir des répercussions négatives sur la faune, la flore et les écosystèmes de son territoire. Le parc de L'Escarpement est le principal espace vert de la zone visée par l'étude. C'est dans ce parc que l'on retrouve les forêts les plus âgées, les moins perturbées et les plus diversifiées de la zone d'étude. On y retrouve notamment des frênes, des noyers et des ormes soit trois espèces indigènes particulièrement rares dans la région de Québec. Selon l'étude d'impact du groupe HBA experts-conseils, ces forêts ne seraient pas touchées par le projet. Dans cette même étude, aucune plante rare ou menacée ne serait présente dans la zone d'étude. Pourtant des inventaires de botanistes experts auraient cependant répertorié certaines espèces rares ou menacées en 1996.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'une audience publique dans le cadre du processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est nécessaire, et nous vous demandons de lui donner un tel mandat.

Je vous prie, monsieur le Ministre, de bien vouloir accepter mes salutations les meilleures.



Raymond Picard
Directeur du Développement économique, des Services techniques,
des Terres et de l'habitation



VIVRE EN VILLE
REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS
POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN
RURAL ET VILLAGEOIS VIABLE

195

CR3.9

Projet de prolongement de l'axe du Vallon

Québec

6211-06-0b4

Québec, le mercredi 10 mars 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement du Québec
Ministère de l'Environnement du Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audiences publiques dans le dossier du
prolongement de l'autoroute du Vallon à Québec**

Monsieur le Ministre,

Par la présente, Vivre en Ville – Le Regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable, vous demande d'autoriser le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à tenir des audiences publiques dans le dossier du prolongement de l'autoroute du Vallon à Québec.

Selon nous, l'étude d'évaluation d'impact environnemental concernant ce prolongement ne tient pas compte de plusieurs éléments que le BAPE doit étudier plus en profondeur, notamment :

- Quels seront les impacts de la nouvelle infrastructure routière sur l'augmentation du développement résidentiel de basse densité, non seulement dans le secteur près de la future autoroute (Le Mesnil et Les Méandres), mais aussi dans les secteurs périphériques comme Saint-Émile, Loretteville, Wendake, Neufchâtel ? ;
- Quels seront les impacts économiques de ce nouvel axe et des interventions qui s'y grefferont selon les plans présentés par la Ville de Québec en termes d'entretien du réseau, de dépenses d'infrastructures municipales, etc. ? ;
- Quels seront les impacts environnementaux et sur l'écosystème traversé par ce projet, à court, à moyen et à long terme ? ;
- Quels seront les impacts sociaux et sur la santé humaine de ce projet quant au bruit et aux émissions polluantes ?

SIÈGE SOCIAL

1055, AVENUE DE SALABERRY
BUREAU 313
QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 2V7
TÉLÉPHONE: (418) 522-0011
TÉLÉCOPIEUR: (418) 522-7555
info@vivreenville.org
www.vivreenville.org
www.telinetivitesviables.com

BUREAU DE MONTRÉAL

454, LAURIER EST
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2J 1E7
TÉLÉPHONE: (514) 264-1411
TÉLÉCOPIEUR: (514) 842-6513
info@vivreenville.org

Ce papier contient 30% de fibres postconsommées.

...2/

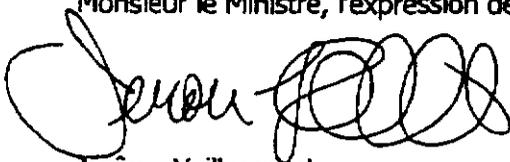
- Quels seront les impacts associés à l'augmentation du trafic automobile et de la construction d'un nouvel axe routier à grande capacité, notamment dans les secteurs adjacents, dans les secteurs périphériques à celui-ci et dans l'agglomération de Québec ? ;
- Quels seront les impacts économiques (entretien du réseau, dépenses d'infrastructures municipales, etc.), environnementaux, sociaux et sur la santé humaine et de l'écosystème traversé par ce projet, à court, à moyen et à long termes, de l'augmentation du trafic automobile et de la construction d'un nouvel axe routier à grande capacité, notamment dans les secteurs adjacents, dans les secteurs périphériques à celui-ci et dans l'agglomération de Québec ? ;
- Des solutions de remplacement au projet, autres que des tracés alternatifs, notamment par l'amélioration de la desserte en transport en commun et des mesures d'atténuation de la circulation (*traffic calming*) dans le secteur étudié dans le cadre de l'étude d'impact environnemental, ont-elles été analysées ?

Nous restons inquiets face à la mise en œuvre de ce projet qui selon nous, constitue un pas de plus vers l'étalement urbain et tous ses effets pernicieux sur l'environnement, sur la santé des gens et de l'écosystème environnant et sur l'économie régionale. Dans un contexte de décroissance démographique à moyen terme, nous ne croyons pas que le développement de ce secteur et le prolongement de l'autoroute du Vallon soient justifiés.

Nous sommes également craintifs par rapport aux conséquences néfastes que ce projet pourrait avoir sur un aménagement du territoire plus cohérent, tel que souhaité dans les *Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour la Communauté métropolitaine de Québec* déposées par le Ministère des Affaires municipales du Québec en décembre 2002. Selon nous, ce projet va à contre-sens d'une consolidation du territoire existant et des engagements du Gouvernement du Québec à l'égard des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre exigés par le protocole de Kyoto. Enfin, ce projet dans son ensemble, ne respecte en rien les principes de développement durable, soit l'optimisation des interventions aux plans économique, environnemental et social pour les générations actuelles et futures.

En conséquence, nous souhaitons que le bureau d'audiences publiques sur l'environnement soit mandaté afin de tenir des audiences sur le projet de prolongement de l'autoroute du Vallon dans le but de permettre à la population de s'exprimer sur ce projet et de faire connaître son opinion.

Dans l'espoir que vous recevrez positivement cette demande d'audiences, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jérôme Vaillancourt
Directeur général



ACCÈS TRANSPORTS VIABLES

Regroupement des utilisateurs et
utilisatrices des transports collectifs
et alternatifs du Québec métropolitain

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement du Québec
Ministère de l'Environnement du Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Québec, le 11 mars 2004

Objet : Demande d'audience publique sur le prolongement de l'axe du Vallon

Monsieur le Ministre,

Par la présente, Accès transports viables – Regroupement des utilisateurs et utilisatrices des transports collectifs et alternatifs du Québec métropolitain, vous demande de mandater le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) pour tenir des audiences publiques sur le projet de prolongement de l'autoroute Du Vallon à Québec.

La mission principale d'Accès transports viables est de promouvoir les modes de déplacement viables dans la région de Québec et de défendre les intérêts des utilisateurs et utilisatrices des transports alternatifs à l'auto-solo. Se déplacer de façon viable a un impact bénéfique sur l'environnement (réduction des émissions des gaz à effet de serre, réduction de la consommation énergétique, etc.), sur la société (baisse de la congestion, diminution du stress et du bruit, etc.) et sur l'économie (coûts des infrastructures, coûts de la congestion, etc.).

Selon nous, le prolongement de l'autoroute du Vallon risque de renforcer encore davantage la place de l'automobile dans la région de Québec et ce, au détriment du transport en commun. Plusieurs aspects de ce projet et de cette étude nous préoccupent :

- L'enquête origine-destination de 2001 démontre clairement que les déplacements dans les secteurs limitrophes du projet se font massivement en automobile. La part de la marche, du vélo et du transport en commun est marginale. Le projet de prolongement de l'autoroute du Vallon, en augmentant substantiellement la capacité du réseau routier dans le secteur, risque d'accroître cette tendance au lieu d'améliorer la situation. À moyen terme, le

1085, de Salaberry, bureau 315, Québec (Québec) G1R 2V7
Téléphone : (418) 848-1242 • Télécopieur : (418) 524-4112
acces@transportsviables.org • www.transportsviables.org



ACCÈS TRANSPORTS VIABLES

Regroupement des utilisateurs et
utilisatrices des transports collectifs
et alternatifs du Québec métropolitain

prolongement de l'autoroute du Vallon, en favorisant l'utilisation de l'automobile, accroîtra la congestion automobile dans le secteur, mais aussi dans l'ensemble de la ville.

- Le prolongement de l'autoroute du Vallon contribuera à favoriser l'étalement urbain, caractérisé par un développement résidentiel de basse densité, dans la périphérie nord de la ville. Il faut souligner que l'expérience démontre que ce type de quartier est très difficile à desservir en transport en commun et qu'il favorise très peu la marche. Les prévisions démographiques pour les 25 prochaines années à Québec ne justifient pas l'ouverture de nouveaux secteurs au développement mais plutôt la consolidation des quartiers existants, notamment ceux se trouvant dans la zone d'influence du réseau structurant de transport en commun (Métrobus).
- L'étude d'impact prétend que le réseau routier du secteur limitrophe au projet est actuellement surchargé aux heures de pointe. Dans cette optique, une augmentation du service de transport en commun aux heures de pointe pourrait probablement éviter cet investissement autoroutier. De plus, des mesures d'atténuation de la circulation pourraient régler une bonne part des problèmes actuels de circulation de transit dans les quartiers du secteur.

En définitive, le prolongement de l'autoroute du Vallon ne correspond en rien aux principes du développement durable auxquels la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec disent souscrire dans l'ensemble de leurs documents d'orientation et de planification. Les impacts négatifs importants de ce projet sur l'environnement sont pour nous manifestes et c'est pour cela que nous vous demandons d'autoriser le BAPE à tenir des audiences publiques à l'automne 2004.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christian Savard,
Coordonnateur.

Accès transports viables

1085, de Salaberry, bureau 315, Québec (Québec) G1R 2V7
Téléphone : (418) 648-1242 • Télécopieur : (418) 524-4112
accès@transportsviables.org • www.transportsviables.org



Conseil de bassin
de la rivière Saint-Charles

195

CR3.11

Projet de prolongement de l'axe du Vallon

Québec

6211-06-0b4

Québec, le 11 mars 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique pour le projet de prolongement de l'autoroute du Vallon

Monsieur le Ministre,

Le Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles est un organisme voué à la promotion et à la mise en œuvre de la gestion par bassin versant à l'échelle de la rivière Saint-Charles. Sa principale mission est d'agir en concertation avec le milieu pour favoriser une gestion plus durable de la ressource eau à l'intérieur du bassin versant.

D'autre part, le Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles a également pour rôle d'assurer une vigilance et de formuler des recommandations en regard des projets et travaux se déroulant sur le territoire du bassin versant de la rivière Saint-Charles. Ainsi, nous sommes présentement préoccupés par le projet de prolongement de l'autoroute du Vallon et nous vous demandons par la présente de donner au BAPE le mandat de tenir une audience publique sur ce projet.

Le Conseil de bassin est notamment inquiet des impacts négatifs sur la ressource hydrique, les écosystèmes aquatiques et les milieux naturels que pourraient engendrer la prolongation de l'autoroute et le développement urbain adjacent. De même, le Conseil de bassin s'inquiète particulièrement des impacts qu'apportera la nouvelle infrastructure routière sur le drainage et sur le régime hydrique de la rivière Du Berger, un tributaire de la rivière Saint-Charles.

Nous souhaitons donc que la tenue d'une audience publique du BAPE permette de mieux éclairer la population et les décideurs sur les enjeux en lien avec ce projet. Nous espérons aussi qu'elle permettra d'identifier des pistes alternatives qui atténueraient ou élimineraient les impacts négatifs appréhendés.

En vous remerciant de donner suite à notre demande, nous vous prions de recevoir, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Caroline Brodeur
Directrice générale



**Conseil de bassin
de la rivière Saint-Charles**

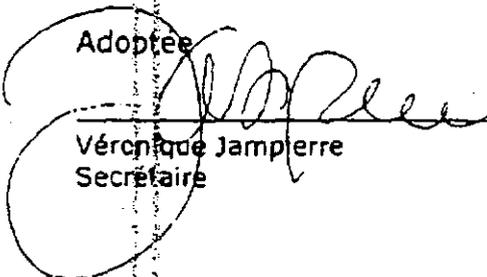
**COPIE D'UNE RÉOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES**

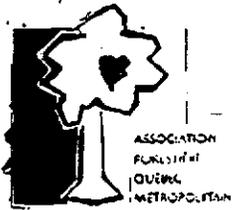
ENTRÉE EN VIGUEUR : Le 11 mars 2004

Résolution CBRSC-CE-10-03-2004-01 :

Il est résolu, sur proposition de Vincent Gerardin, appuyé par Alain Carpentier, que le Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles présente une lettre de demande d'audience au ministre de l'Environnement, monsieur Mulcair, pour le projet de prolongement du boulevard urbain du Vallon.

Adoptée


Véronique Jampierre
Secrétaire



ASSOCIATION
FORESTIÈRE
QUÉBEC
MÉTROPOLITAIN

195

CR3.12

Projet de prolongement de l'axe du Vallon

Québec

6211-06-0b4

Québec, le vendredi 12 mars 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair, Ministre
Ministère de l'Environnement du Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques - Projet de prolongement de l'axe du Vallon

Monsieur le Ministre,

L'Association forestière Québec métropolitain (AFQM), vous demande d'autoriser le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à tenir des audiences publiques dans le dossier du prolongement de l'axe du Vallon à Québec.

Selon nous, l'étude d'évaluation d'impact environnemental ne tient pas compte de plusieurs éléments. Le BAPE se doit d'étudier en profondeur les impacts économiques, environnementaux et sociaux qu'engendrera la construction de l'autoroute du Vallon à court, à moyen et à long terme.

La construction de l'autoroute du Vallon va amener une fragmentation des habitats et une perte majeure de biodiversité tant au niveau de la génétique que de la biologie. Il est essentiel de connaître et d'identifier ces impacts puisque la perte d'un écosystème forestier unique à Québec en résultera.

La population de la région de Québec utilise ce site pour la détente et les loisirs. Nous croyons qu'il est essentiel qu'elle puisse émettre ses commentaires au BAPE, c'est une question de droit.

L'AFQM fait la promotion de la conservation et la préservation des boisés en milieu urbain, nous croyons que ce projet apportera la perte d'un écosystème forestier important et unique pour ce territoire. De plus, nous pensons que le projet d'autoroute ne réglerait pas le problème de la circulation automobile mais renforcera assurément un autre problème, celle de la pollution de l'air.

Pour ces raisons, nous souhaitons donc que des audiences publiques soient tenues.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Julie Molard, biologiste, M.Sc.
Coordonnatrice

Québec, le 15 mars 2004

M Thomas J. Mulcair, Ministre de l'environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec)
G1R5V7

Objet : Les audiences du BAPE concernant l'axe Du Vallon

Monsieur le Ministre,

Le regroupement des citoyens des Méandres est un rassemblement volontaire de citoyens ayant à cœur la qualité de vie dans leur quartier. Notre regroupement de citoyens s'est engagé à contester l'alternative au tracé d'origine de l'axe Du Vallon. Celui-ci aurait sérieusement handicapé la circulation automobile dans notre quartier. Nous favorisons la finalisation de l'autoroute actuelle en boulevard urbain selon le tracé initialement prévu comme le recommande l'étude d'impact.

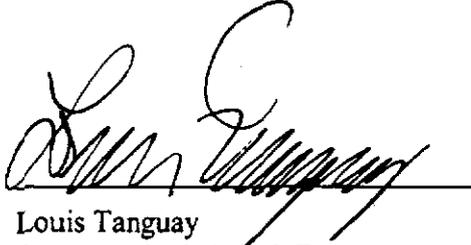
Nous avons fait signer une pétition qui regroupe à ce jour plus de 1200 noms. C'est donc dire que la majorité des citoyens du quartier Les Méandres est contre le tracé alternatif et appuie la construction du boulevard urbain selon l'axe l'initial. Un projet domiciliaire de plus de trois cents maisons est actuellement en chantier. L'augmentation de la circulation automobile dans le quartier sera intolérable si le prolongement du boulevard du vallon n'est pas réalisé à très court terme. Cette pétition fut remise à votre collègue et député de Vanier, M. Marc Bellemare pour dépôt à l'Assemblée Nationale.

Nous sommes heureux de constater le sérieux de l'étude d'impact qui fut déposée dernièrement concernant ce projet. Nous attendons les audiences publiques pour faire valoir le point de vue des citoyens habitant la zone d'étude. Ce boulevard va affecter notre environnement, et ce de façon positive. Le parc de l'Escarpement sera plus grand et le gain d'espace vert, tel que proposé par la ville de Québec, compense largement la perte due à l'emprise du boulevard. De plus, le réseau routier deviendra capable de répondre à la pression croissante.

Comme il est fort probable que plusieurs groupes demandent la tenue d'audiences publiques, nous vous saurions gré de mettre en place toutes les actions afin que celles-ci soient réalisées avant le 24 juin 2004. Sinon, nous pourrions nous retrouver avec des audiences reportées à l'automne, ce qui nous semble inacceptable compte tenu des délais déjà encourus pour ce projet. Nous souhaitons également que votre recommandation, suite aux audiences, soit émise le plus tôt possible cet automne afin que ce projet nécessaire soit complété dans les meilleurs délais.

Ce projet est essentiel pour notre quartier et les quartiers environnants. Nous désirons d'ailleurs solliciter une rencontre avec vous dans les prochains jours pour bien expliquer notre point de vue.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, que les citoyens de notre quartier suivent ce dossier avec intérêt, et nous vous prions d'accepter l'expression de nos meilleurs sentiments,



Louis Tanguay
Porte-parole du RCM (Regroupement des Citoyens des Méandres)



Claude Létourneau
Porte-parole du RCM (Regroupement des Citoyens des Méandres)

c/c M. Yvan Marcoux, Ministre des transports

M. Marc Bellemare, Ministre de la Justice et député de Vanier

M. Sam Hamad, Ministre responsable de la région de Québec et député de Louis Hébert

M. Jean-Paul L'Allier, maire de la ville de Québec